

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » du 2 juin 2016

Le conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer s'est réuni le 2 juin 2016 sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer.

Situation des marchés dans les secteurs du porc, de la volaille et des œufs

Filières avicoles : baisse de régime au cours du premier trimestre

L'activité économique des filières avicoles a ralenti au cours du premier trimestre 2016, pour diverses raisons: difficultés à l'exportation pour le poulet en raison de la situation au Moyen-Orient et de la concurrence brésilienne, influenza aviaire dans le secteur des palmipèdes, moindres débouchés pour les œufs et le lapin.

La part des importations dans la consommation française de poulet se stabilise mais les achats des ménages français en volailles, tous produits confondus, se replient en volume.

Le repeuplement des élevages de palmipèdes gras est en cours depuis le 16 mai.

La production d'œufs devrait reculer en France au cours du 1^{er} semestre 2016 dans un contexte de concurrence accrue au niveau national et européen.

Filière porcine : marché plus fluide en raison des achats massifs de la Chine

La production communautaire a été soutenue au cours des 1^{er} et 2^e trimestres 2016 (+1,3%). L'Espagne, la France et les Pays-Bas sont les plus gros contributeurs à cette hausse, l'Allemagne a stabilisé ses abattages.

Les exportations européennes vers les pays tiers, notamment la Chine sont très bien orientées au moins en volume depuis le mois de mars.

Les exportations françaises de viande de porc fléchissent vers les autres États membres de l'Union européenne, à destination de l'Italie notamment. Par ailleurs, les importations françaises sont également en recul, notamment en provenance d'Allemagne et d'Espagne.

Le retour de la fluidité sur le marché européen du porc en raison des exportations massives de viande sur le marché chinois a fait progresser le prix du porc au cours des dernières semaines.

Appui aux exportateurs

L'embargo russe devrait être prochainement allégé, selon des modalités qui restent à confirmer, pour la viande de volaille, mais aussi la viande de bœuf et les légumes, destinés à la préparation d'aliments pour bébés.

Les opérateurs sont informés au jour le jour de l'évolution des restrictions à l'exportation liées à l'influenza aviaire via le site exp@don : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon>.

Un tableau récapitule les marchés fermés en rouge et les restrictions partielles en orange. Chemin d'accès : *Documents administratifs et génériques > Autres documents > Bilans informations sanitaires > IAHP 2015.*

Influenza aviaire : mise en œuvre des mesures d'indemnisation

Suite au dépôt des demandes d'avance sur indemnisation, les éleveurs de palmipèdes bénéficieront dans les prochains jours du versement de cette avance, après la validation des forfaits servant à l'estimation des pertes. 2 556 producteurs ont actuellement déposé une demande d'avance.

Les autres mesures prévues pour le maillon sélection-accoupage et pour les entreprises d'aval seront mises en place très prochainement.

Bien-être et protection animale : une stratégie nationale et un plan d'action prioritaire

La direction générale de l'Alimentation a présenté au conseil la stratégie élaborée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en faveur du bien-être animal pour la période 2016 – 2020, en concertation avec les producteurs, les vétérinaires, les scientifiques, les organisations de protection animale au sein du conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV).

Cette stratégie repose sur 5 axes :

- partager le savoir et promouvoir l'innovation ;
- responsabiliser les acteurs à tous les niveaux ;
- poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse ;
- prévenir et être réactif face à la maltraitance animale ;
- informer des avancées et des résultats du plan d'action ;

Elle se décline à travers le plan bien être animal déjà prévu dans le cadre de la démarche agro-écologique.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/une-nouvelle-strategie-globale-pour-le-bien-etre-des-animaux>

Au delà des récentes crises médiatiques, la prise en compte de l'animal dans sa dimension d'être sensible est une attente forte de la société et des consommateurs de plus en plus vigilants sur les conditions de production de leur alimentation. Les filières animales françaises doivent s'investir face à cet enjeu, déjà largement pris en compte dans les pays du Nord (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suède).

La Commission européenne proposera courant juin la mise en place d'une plateforme sur le bien être animal qui doit permettre une meilleure mise en œuvre de la législation en vigueur, en mettant l'accent sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Investissements d'avenir : la filière viandes blanches s'implique

Concernant l'appel à projets spécifique dédié à la reconquête de la compétitivité des outils d'abattage découpe, 7 projets ont été sélectionnés à ce stade dont 3 pour la filière volailles et 2 pour la filière porcine. L'appel à projets est ouvert jusqu'à épuisement de l'enveloppe et sera clos au plus tard en janvier 2017. Les entreprises peuvent déposer leur candidature jusqu'en janvier 2017, sachant qu'un tiers de l'enveloppe de 50 millions d'euros a été consommée, à ce stade.

Pour faciliter l'engagement des opérateurs, les modalités de retour de la subvention à l'État sont adaptées. Les entreprises pourront désormais opter soit pour un retour forfaitaire, étalé sur 4 ans, limité aux 2/3 de la subvention dans le cas général, soit pour un retour au prorata du chiffre d'affaires issu du projet.

La filière s'est bien impliquée aussi au titre de l'appel à projets « innovation et compétitivité ». La liste des lauréats est disponible sur le site internet de FranceAgriMer :

<http://www.franceagrimer.fr/Investissements-d-Avenir/Projets-agricoles-et-agroalimentaires-d-avenir-P3A2/Laureats-des-Projets-agricoles-et-agroalimentaires-d-avenir-P3A>

Élevage et qualité de l'air

FranceAgriMer est chargé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, de la mise en œuvre d'un programme d'aide destiné aux exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

La mesure, dont les principes ont été adoptés par le conseil du 2 juin, fera l'objet d'une décision du directeur général de FranceAgriMer.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 2 juin 2016 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr